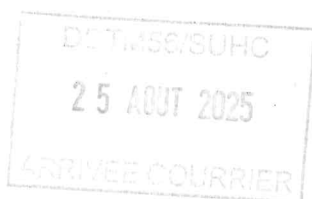




**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Zone de défense et de sécurité Ouest
Etat-major de zone de défense de Rennes
Sous-chefferie soutien des opérations**



Rennes, le *20 août 2025*
N° *502718* EMZD-RNS/SCSO/J4 INFRA

Le colonel Vincent LAVILLE
chef d'état-major
de l'état-major de zone de Défense de Rennes
par suppléance

à

Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer
Service Urbanisme et Habitat
1, Allée du Général Le Troadec – BP 520
56019 VANNES Cedex

- OBJET** : Commune de Grand-Champ 56) – Projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- RÉFÉRENCE** : votre courriel du 8 juillet 2025.
- P. JOINTES** : a) liste des servitudes ;
b) focus zonage ;
c) tableau synthétique.

Par courrier de référence, vous sollicitez l'avis des services du ministère des Armées de Rennes dans le cadre du projet arrêté de révision du PLU de la commune de Grand-Champ sur laquelle est implantée, en partie, la caserne colonel Bourgoïn.

La servitude aux abords du champ de tir (AR6 560 132 01) est bien répertoriée dans la liste des servitudes et est correctement représentée sur le plan (cf pièce jointe en a).

La situation graphique et le zonage afférents sont présentés en pièce jointe b). L'analyse du PLU quant à elle, fait l'objet du tableau synthétique joint en c).

Il est demandé que l'espace boisé classé (EBC) qui grève le site militaire soit levé à l'instar de ce qui a été réalisé sur la commune de Locmaria Grand-Champ. En effet, la présence d'un EBC où sont uniquement autorisées les coupes et l'abatage d'arbres en faveur du service régional de l'Archéologie afin d'assurer la protection du patrimoine mégalithique et/ou archéologique n'est pas compatible avec la nature même de l'activité de tir sur cette emprise. L'emploi de munitions pyrotechniques est générateur de risque d'incendie important si un entretien ad hoc n'est pas possible, notamment la création de zones coupe-feux.

L'état-major de zone de Défense de Rennes émet un avis défavorable au projet arrêté du PLU sans la suppression de l'espace boisé classé de l'emprise militaire.

par ordre, l'AAE Laurence COLLOBERT
Sous-chefferie soutien des opérations
J4 INFRA

de l'état-major de zone de Défense de Rennes

Copie sans PJ :
- SID NO RENNES

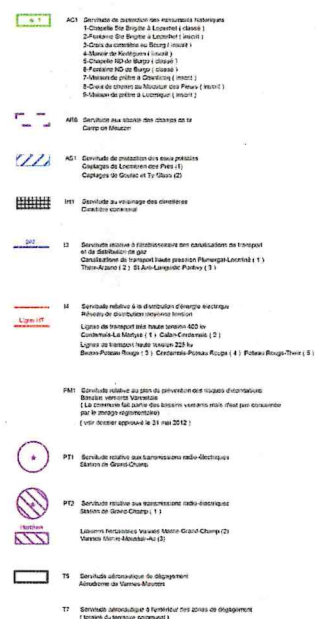
a)

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-2025CM17JUN08B-DE

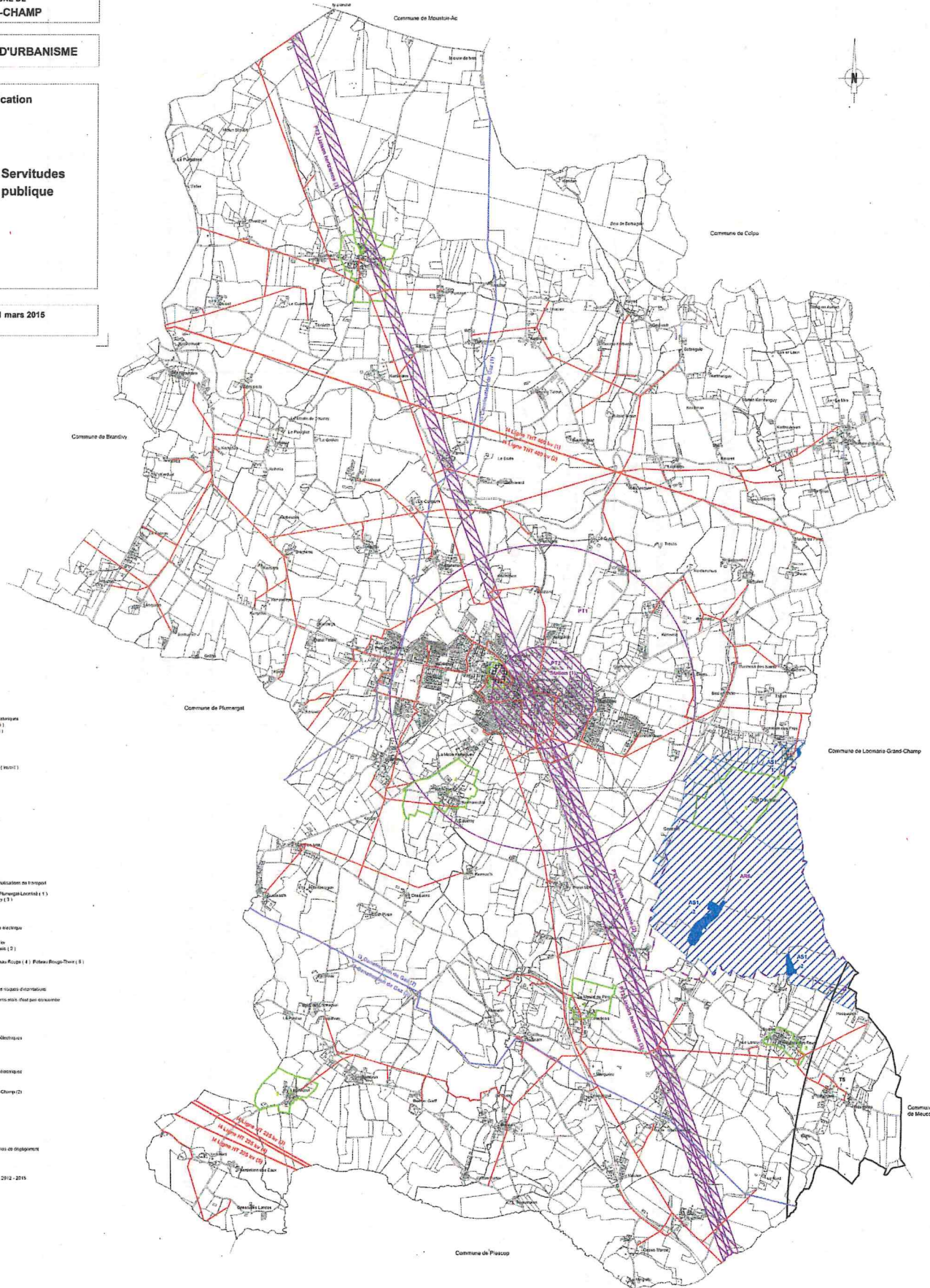
COMMUNE DE GRAND-CHAMP

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

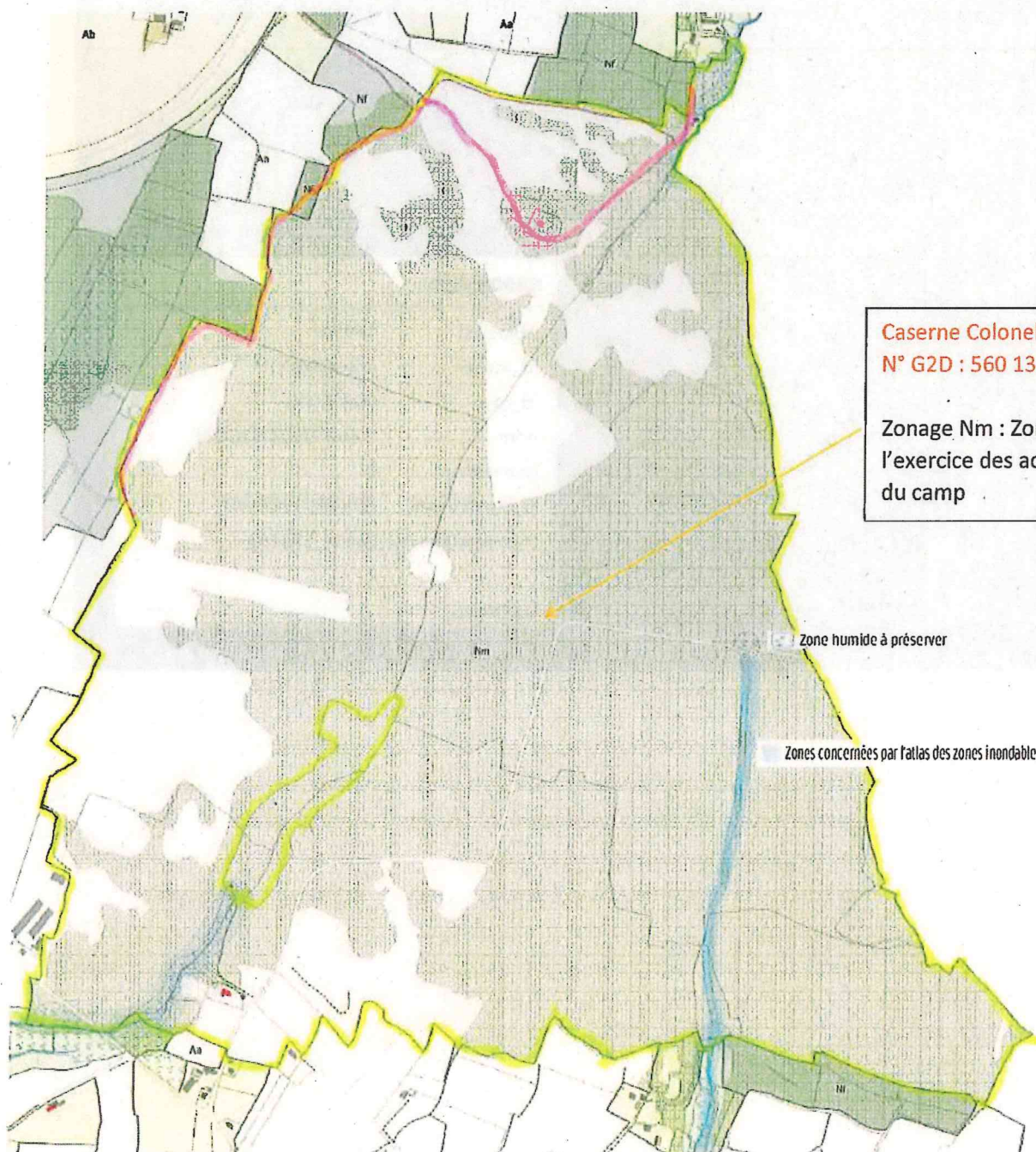
Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire	Service public concerné	Référence au plan
Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits	1 - Chapelle Ste Brigitte à Loperhet (classé) 2 - Fontaine Ste Brigitte à Loperhet (inscrit) 3 - Croix du cimetière au Bourg (inscrit) 4 - Manoir de Kerléguen (inscrit) 5 - Chapelle ND de Burgo (classé) 6 - Fontaine ND de Burgo (classé) 7 - Maison de prêtre à Chanticoq (inscrit) 8 - Croix de chemin au Moustoir des Fleurs (inscrit) 9 - Maison de prêtre à Lochmiquel (inscrit)	Loi du 31-12-1913 modifiée Circulaire du 02-12-1977 (Ministère de la Culture et de l'Environnement) Arrêté préfectoral du 27-04-2010	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 31 rue Thiers 56000 VANNES	AC 1
Servitude aux abords des champs de tir	Camp de Meucon	Loi du 13 juillet 1927 Article 25 Arrêté du 02-07-1992	Ministère de la Défense Etat Major Région Terre Nord Ouest Quartier Margueritte B.P. 20 35998 RENNES ARMEES	AR 6



Données fournies par les participants en 2010 - 2012 - 2013.



FOCUS PLU GRAND-CHAMP



Caserne Colonel Bourgoin
N° G2D : 560 132 001 N

Zonage Nm : Zone réservée à
l'exercice des activités militaires
du camp

Zone humide à préserver

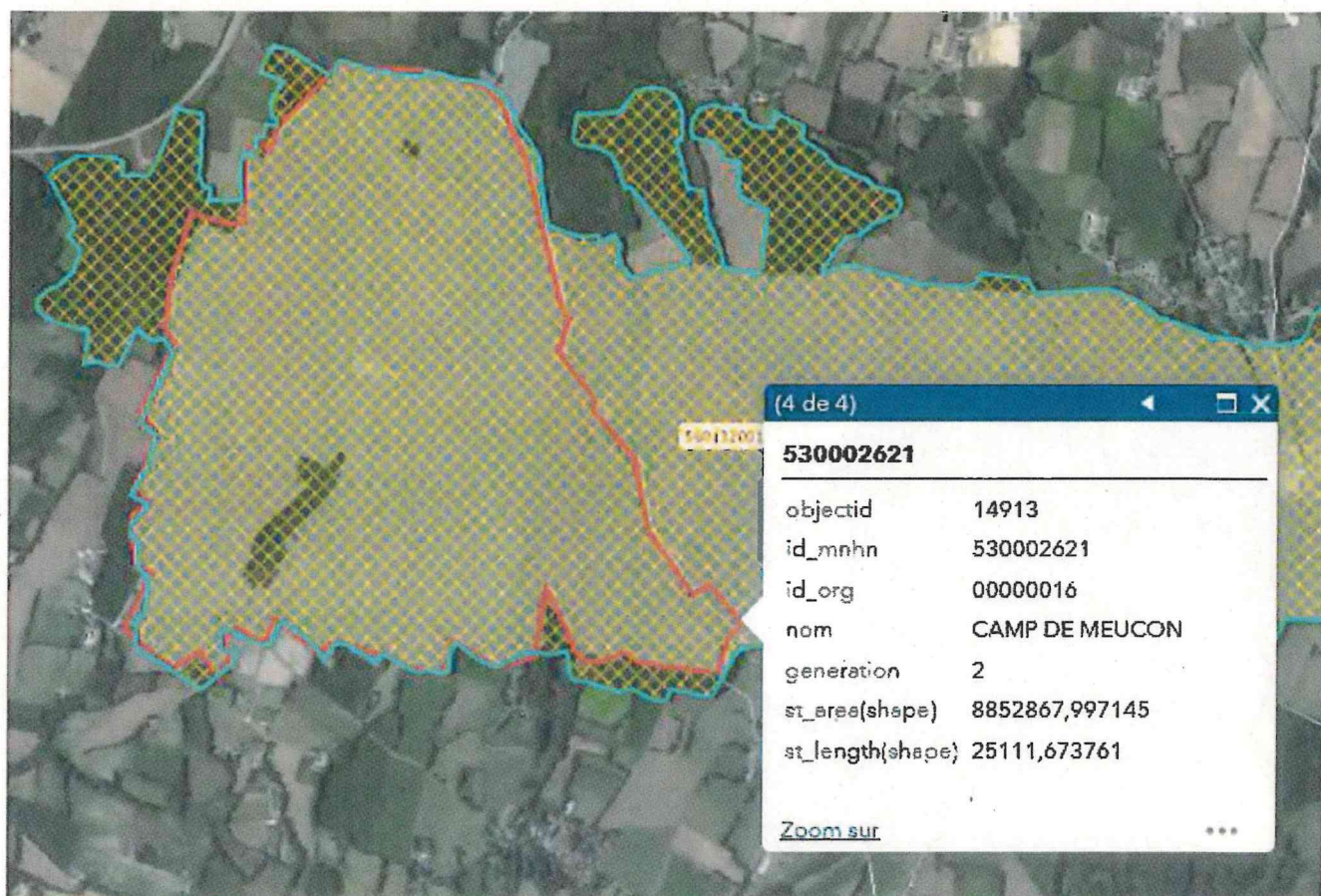
Zones concernées par l'atlas des zones inondables

N°	Nature	Bénéficiaire	Surface (m ²)
47	Portion du circuit de randonnée passant par Burgo	Commune	8401

Marge de recul des cours d'eau — Cours d'eau à préserver

■ Bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande de changement de destination

▨ Boisements préservés au titre des Espaces Boisés Classés



LISTE DES EMPRISES MILITAIRES AVEC ANALYSE

CODE IMMEUBLE	N° CHORUS	DENOMINATION DU SITE	ADRESSE COMPLÈTE SITE	Libellé commune	EMPRISE (m²)	ZONAGE	DESTINATION	PRESCRIPTIONS	POINTS D'ATTENTION	DEVENIR DU SITE
560132001N	157589	CASERNE COLONEL BOURGOIN	Lieu dit camp de Meucon	GRAND-CHAMP LOCMARIA GRAND-CHAMP LOCQUeltas MEUCON MONTERBLANC PLAUDREN	2 745 297	Nlm	Zone dédiée au camp de Meucon	Sont autorisés : - les constructions, installations, ouvrages et aménagements nécessaires aux activités militaires - certains ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des réseaux d'utilité publique Sont interdits : les logements et hébergements	Espaces boisés classés : demande de défrichement irrecevable. Coupes et abattages d'arbres soumis à déclaration Cours d'eau : exhaussement et affouillements ainsi que tout projet modifiant leurs caractéristiques sont interdits Zone humide à préserver : pas de constructions à moins de 10 mètres Atlas des zones inondables (AZI) (pas de caractère réglementaire) : élaboration des PPRN et information des citoyens Changement de destination de bâtiments : autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec une activité agricole ou forestière ZNIEFF 1 (530002621) : vaste ensemble de landes et de bois favorable à la reproduction d'oiseaux et d'insectes Trame verte et bleue : protection de milieu naturel Emplacement réservé n° 47 : portion du circuit de randonnée passant par Burgo : le propriétaire peut exiger qu'il soit procédé à son acquisition	Site utile aux besoins des armées à vocation opérationnelle